



Points de vue

sur l'Industrie Cimentière Belge

2007



FEBELCEM
Membre de Fortea

Partenaire d'infobeton.be



Febelcem A.S.B.L.
Rue Volta, 8
1050 Bruxelles
Tél. : 02.645.52.11
Fax : 02.640.06.70
info@febelfcem.be
www.febelfcem.be



Photo de couverture
A. Nullens

Réalisation
Images de marc sprl

Editeur responsable
Jean-Pierre Jacobs

FEDERATION DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE BELGE

Membres



s.A. Cimenteries CBR
Chaussée de la Hulpe, 185
1170 Bruxelles
Tél. : 02.678.32.11
Fax : 02.660.64.33
www.cbr.be



s.A. Holcim (Belgique)
Avenue Reine Astrid, 92
Office Park Nysdam
1310 La Hulpe
Tél. : 02.634.42.00
Fax : 02.634.43.48
www.holcim.be



s.A. Compagnie des
Ciments Belges « CCB »
Grand-Route, 260
7530 Gaurain-Ramecroix
Tél. : 069.25.25.11
Fax : 069.25.25.90
www.ccb.be

Conseil d'Administration

Président

B. Kueng

Administrateurs

Ph. Demonchy
H. de Penfentenyo
B. Donceel

L. Epple
A. Jacquemart
B.H. Koch

J-P Meric

Secrétaire

J-P. Jacobs

Sommaire

Chapitre 1 : Editorial	3
Chapitre 2 : Environnement	4
Chapitre 3 : Economie	10
Chapitre 4 : Promotion, recherche et développement	16
Chapitre 5 : Communication	23
Chapitre 6 : Le paysage social en 2007	25
Chapitre 7 : Annexe statistique	28

1. Editorial

Pour l'industrie cimentière, 2007 fut une année de consolidation. Une année qui se caractérise par sa stabilité en regard des chiffres de 2006... En effet, si la consommation de ciment sur le marché intérieur a baissé légèrement - moins 1,4 % par rapport à l'an 2006 - le niveau atteint reste élevé dans l'absolu. Avec 5.954.000 tonnes de ciment gris consommé, l'année 2007 fait donc mieux que se défendre, elle est de 4 % supérieure à la moyenne des cinq dernières années.

Ce succès, le béton le doit surtout à ses caractéristiques de résistance, de sécurité et de respect de l'environnement. Pour être plus précis, le béton jouit d'une longévité exceptionnelle due à la combinaison de nombreux atouts : le béton est d'une stabilité physico-chimique remarquable, il est un matériau inerte, il est insensible à l'eau, imputrescible, ininflammable et indéformable tout en ne libérant aucune substance toxique. Outre cela, le béton est aussi l'un des matériaux les plus performants au regard de ce que l'on appelle aujourd'hui l'« énergie grise », c'est-à-dire l'énergie cachée, celle qui est utilisée pour fabriquer un produit dès avant son utilisation. À ce propos, l'industrie cimentière belge montre le bon exemple et est même devenue l'un des leaders mondiaux en matière d'efforts liés à la réduction des gaz à effets de serre, à l'usage de combustibles de substitution et à la valorisation des matières premières secondaires.

Je souhaite également profiter de cet éditorial pour souligner combien les produits à base de ciment ont des effets limités sur le transport. Au vu des nuisances suscitées par l'acheminement des marchandises (par avions et par camions surtout) cet avantage est moins anodin qu'il n'y paraît. Issus directement de nos carrières, le ciment et les produits en béton qui en dérivent sont par excellence des matériaux locaux. Grâce aux 240 centrales à béton et aux 340 usines de produits en béton préfabriqué réparties dans toute la Belgique, tous les chantiers sont accessibles dans un rayon de moins de 20 kilomètres ! De plus, la grande majorité des centrales et des usines de préfabrication sont situées en bord de voies navigables...

Enfin, aucun matériau ne peut prétendre être durable s'il ne dispose pas d'une solution adéquate en fin de vie... Le béton offre cette solution. Grâce à une démolition et à un stockage sélectifs, l'industrie peut produire un granulats recyclés qui convient comme matière première secondaire. Aujourd'hui, une centaine d'installations de concassage fournissent en Belgique un volume sans cesse croissant de granulats recyclés, utilisés principalement dans la construction routière.

Incontestablement, béton et durabilité font bon ménage. C'est tout bénéfique pour la planète... et pour notre confort de vie !

B. Kueng
Président de Febelcem



Bernard Kueng
Photo : diathèque Febelcem

2. Environnement

Voilà de nombreuses années que, par ses pratiques industrielles, ses investissements, ses engagements volontaires, l'industrie cimentière démontre sa capacité à produire un matériau de qualité tout en respectant l'environnement et en œuvrant dans le sens du Développement Durable. À ce titre, l'année 2007 aura connu trois priorités : l'accès au gisement, la réduction des gaz à effet de serre - fondamentale pour nous préserver du changement climatique - et la réduction des émissions et des déchets.

L'accès aux Ressources naturelles - Modification des plans de secteurs.

L'accès aux ressources naturelles est vital pour l'industrie cimentière. Le CWATUPE^(*) en régit les grandes lignes dans un souci « *de rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources* ». Ce cadre réglementaire, malheureusement en évolution permanente, ne permet pas à notre industrie d'anticiper les choix stratégiques nécessaires à notre activité économique qui s'envisage toujours sur du long terme.

Cette année encore des efforts importants ont été déployés par Febelcem afin de poursuivre la sensibilisation du monde politique et administratif. Ce dossier est suivi en collaboration avec Fediex, dans le cadre de FORTEA. Signalons notamment que notre fédération, en délégation de haut niveau, a rencontré directement plusieurs Ministres du Gouvernement wallon concernés de près ou de loin par notre activité afin de leur faire part de nos préoccupations. Des démarches ont également été entreprises auprès de plusieurs Députés wallons concernés, membres de différentes commissions, par le biais de contacts individuels ou au travers de leurs groupes politiques. Une audition du secteur a été sollicitée par le Parlement wallon et s'est tenue en juillet 2007 dans le cadre des débats relatifs au RESA bis. Parallèlement à ces démarches, FORTEA poursuivait un dialogue intense avec les représentants des Ministres du Gouvernement wallon en charge des matières suivantes : Aménagement du territoire, Ressources du sous-sol, Économie et Présidence du Gouvernement wallon.

Notre préoccupation majeure s'est focalisée sur le principe de la compensation. Unaniment, notre secteur - ainsi que toutes les composantes de la CRAEC^(**) dont nous faisons partie - reconnaissait que le système en vigueur n'était pas adapté au particularisme de la Zone d'extraction par rapport aux autres zones classées comme elle en zone destinée à l'urbanisation. Tous les membres de la CRAEC constataient également que la Zone d'extraction ne constitue qu'un intervalle par rapport à sa destination réelle qui se révèle au terme du réaménagement souvent bénéfique pour la richesse faunistique et floristique.

Notre secteur proposait une solution juridiquement validée par plusieurs experts. Elle suggérait de limiter la compensation à la partie de la Zone d'extraction réellement urbanisée et de ne pas l'appliquer pour l'ensemble de la zone au vu de ses caractéristiques définies par la CRAEC. Le Parlement wallon en adoptant le RESA bis n'a clairement pas retenu cette orientation. Dont acte.

Néanmoins, le Parlement wallon a adopté une série de mesures qui concernent notre secteur et lui ouvrent des perspectives à approfondir sur différents aspects :



Photo : diathèque Febe

- En matière de procédure, il existe désormais la possibilité pour une personne physique ou morale d'initier une procédure de modification de plan de secteur et de recevoir dans un délai de rigueur de 60 jours une décision de principe du Gouvernement wallon sur un avant-projet de révision de plan de secteur ou un refus du dossier. Au préalable, il faut disposer d'un avis de la commune (avec délai de rigueur et avis favorable en cas d'absence de décision) et informer le public avant de pouvoir déposer le dossier au Gouvernement wallon.
- En matière de compensation, le principe est maintenu pour l'ensemble de la zone. Toutefois, un lien est réalisé entre ce principe et le concept de compensation de la Directive Plan et Programme. La compensation devra donc tenir compte de l'incidence du projet sur l'environnement. En outre, les principes de proportionnalité et de proximité ont été ajoutés. Les compensations pourront être planologiques et/ou alternatives portant sur l'environnement, la mobilité, l'énergie... Enfin, la compensation planologique ou alternative pourra être réalisée par phase. Le commentaire de l'amendement prévoit la possibilité de phasage "parallèlement à la mise en œuvre de la zone" et stipule que la mise œuvre du plan peut s'étendre sur plusieurs années.
- En matière d'Autorité compétente, le fonctionnaire délégué délivrera désormais le permis d'urbanisme pour les activités en zone d'extraction et pour les projets dérogatoires pour les projets relatifs à l'exploitation de la roche ornementale. Cette disposition rend par ailleurs les fonctionnaires de la DPA et de la DGATLP conjointement compétents pour les permis uniques. Seuls les permis d'environnement relèvent encore de la compétence des communes.

(*) Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie.

(**) Commission d'avis pour l'exploitation des carrières.

DÉCHETS

Taxe Région flamande

Le décret de la Région flamande du 29 décembre 2006 instaure, depuis le 1^{er} janvier 2007, une taxe identique de 7€/tonne aux déchets destinés à l'incinération et à la co-incinération alors que précédemment un taux de taxation différencié, à l'avantage de la co-incinération, était appliqué.

Ce faisant, la Région flamande considérait que la co-incinération en cimenterie (ou coprocessing) et l'incinération dans des installations spécialisées présentaient des bilans environnementaux similaires, ce que conteste Febelcem.

Dans le cadre de la contestation de cette taxe, le secteur a proposé au Ministre flamand de l'environnement de réaliser une étude scientifique en vue de déterminer les bilans environnementaux des deux modes de traitement.

Cette étude, finalisée en octobre 2007, a confirmé les arguments de l'industrie cimentière (voir ci-dessous). La Région flamande dispose donc maintenant d'un élément important qui justifie la révision du décret. Il semble d'ailleurs, que la nouvelle Ministre de l'environnement, Mme Crevits, souhaite introduire une proposition au Parlement afin de remplacer la taxe actuelle par une taxe sur les émissions (et non plus sur les déchets) à partir de l'année prochaine.

D'un point de vue strictement juridique, le secteur considère que la taxe actuelle va à l'encontre de la hiérarchie des modes de traitement de déchets instaurée par la législation européenne (directive 2006/12/CE). Le secteur a donc introduit un recours en annulation partielle du décret auprès de la Cour constitutionnelle. Le jugement est attendu dans le courant du premier semestre 2008.



Photo : J. Van Hevel
Arch. : R. Dejeneffe



Photo : J. Van Hevel
Arch. : A-K Verdickt

Par ailleurs, suite à la parution de ce nouveau décret, le critère pour distinguer les déchets soumis à valorisation matière (non soumis à la taxe) et valorisation énergétique (soumis à la taxe) a été remis en discussion. Suite à une longue concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, la Ministre de l'environnement a défini un critère basé à la fois sur le contenu en énergie et en matières minérales des déchets. Il s'agit d'une approche réaliste qui tient compte de la pratique du secteur et de préoccupations de l'administration concernant certains flux spécifiques de déchets.

Étude TNO

Depuis 1975, l'Union européenne dispose d'un système législatif très complet en matière de gestion des déchets. La directive-cadre relative aux déchets (directive 2006/12/CE) prescrit ainsi aux États membres les principes généraux qui doivent prévaloir dans les politiques nationales de gestion des déchets.

Ce cadre européen repose sur une hiérarchisation des modes de traitement de déchets :

1. Priorité aux actions de prévention des déchets (idéal zéro déchet).
2. Valorisation, c'est-à-dire une opération consistant à donner un rôle utile au déchet (recyclage, réutilisation, récupération de son contenu énergétique...).
3. Élimination : recours à des techniques telles que la mise en décharge ou l'incinération dans des installations spécialisées.

L'objectif de cette hiérarchisation est de donner la priorité aux opérations qui présentent le moins de risque pour l'environnement et la santé humaine et qui, en outre, permettent d'économiser des ressources naturelles. Si les États membres restent maîtres de la manière de traduire cette hiérarchie dans leur législation nationale (principe de subsidiarité), ils sont tenus d'en respecter les principes.

Or, en promulguant son décret du 29 décembre 2006 (voir ci-dessus), la Région flamande estimait que les impacts environnementaux des deux modes de traitement étaient similaires et qu'il n'était donc pas justifié de donner la priorité à l'un par rapport à l'autre, ce que conteste Febelcem.

Une analyse de cycle de vie complète a été réalisée afin de fournir tant à la Région flamande qu'à l'industrie cimentière les bases communes et objectives pour une comparaison du traitement thermique de certains flux de déchets en fours à ciment et en incinérateurs.

Cette étude a été menée par l'Organisation néerlandaise de recherche scientifique appliquée (TNO) et suivie par un panel international d'experts, composé d'organismes scientifiques, de l'industrie cimentière, de la Région flamande et présidé par la Région wallonne.

Elle démontre que, pour la grande majorité des impacts environnementaux, il est préférable pour l'environnement d'utiliser les déchets industriels comme combustible de substitution pour la production de ciment (coprocessing) plutôt que de les traiter dans des incinérateurs de déchets.

Elle confirme donc que le traitement des déchets en cimenterie constitue une véritable opération de valorisation permettant notamment d'importantes économies d'énergie, de matières premières et d'émissions de gaz à effet de serre.

L'étude complète ainsi qu'un résumé réalisé par GreenFacts asbl sont disponibles sur le site www.coprocessing.info ou via le site de Febelcem www.febelcem.be. Sur simple demande au Centre de documentation de Febelcem (02/645.52.11), vous pouvez également obtenir une brochure présentant le résumé de l'étude TNO (brochure disponible en Français, Anglais ou Néerlandais).

Taxe Région wallonne

Le décret fiscal relatif aux déchets instaure une taxe d'un montant de 5 €/tonne pour la coïncination à partir du 1er janvier 2008. Ce décret prévoit cependant un mécanisme de remise totale ou partielle de dette fiscale pour le redevable qui s'engage à respecter une Charte de gestion durable des déchets.

Via cette charte, la Région s'engage à mettre sur le marché un nombre déterminé de tonnes de déchets dont la nature et les caractéristiques seront conformes au cahier des charges cimentier et dont les volumes sont déterminés sur base de prix de références ainsi que du montant de taxe théorique du redevable.

En contrepartie, les sociétés signataires de la Charte s'engagent à soumissionner au(x) marché(s) et à traiter les quantités déterminées de déchets.

Le montant de la remise de dette est basé sur des prix de référence déterminés dans la charte (et non du prix de la passation de marché) appliqués aux quantités effectivement traitées.

En décembre 2007, le gouvernement wallon a adopté les principes généraux de la « Charte de Gestion durable des déchets ». Le 10 avril 2008, les premières chartes individuelles ont été validées par le Gouvernement wallon et leur signature a eu lieu, en présence du Ministre B. Lutgen, le 21 avril.

Directive-cadre déchets

La révision de la Directive-cadre déchets est un processus qui a commencé en décembre 2005. L'année 2007 a vu successivement le Parlement et le Conseil européen prendre position en première lecture de la procédure de co-décision.

La deuxième lecture (qui vient de débiter) verra le Parlement et le Conseil tenter de rapprocher leurs points de vue, notamment en ce qui concerne la définition d'objectifs de recyclage et de prévention.

Les principales préoccupations du secteur cimentier dans ce dossier sont les suivantes :

- Le prétraitement des déchets, qui est dans de nombreux cas une opération essentielle au processus de valorisation, ne devrait pas être empêché par une modification des définitions de valorisation ou de prétraitement.
- Les nouvelles dispositions en matière de requalification des déchets (recyclés) en produits et la définition de co-produit ne devraient pas laisser la porte ouverte à une déclassification de véritables déchets en vue de contourner le dispositif législatif applicable aux déchets. Dans ce cadre, le secteur souhaite que - s'il doit être défini - le statut de co-produit le soit dans une directive séparée et non dans une directive consacrée aux déchets.
- Le mélange de déchets dangereux et non dangereux ne doit pas être interdit mais devrait être encadré par des conditions strictes et ne doit pas mener à une requalification de déchets dangereux en non dangereux.

La position du parlement européen en deuxième lecture devrait être connue fin juin 2008. Le Conseil disposera alors d'un délai de trois mois (prolongeable un mois) pour adopter les amendements proposés par le Parlement. Si des divergences de vue devaient subsister à ce moment, une procédure de conciliation sera engagée.



Photo : J. Van Hevel
Arch. : B. Albert

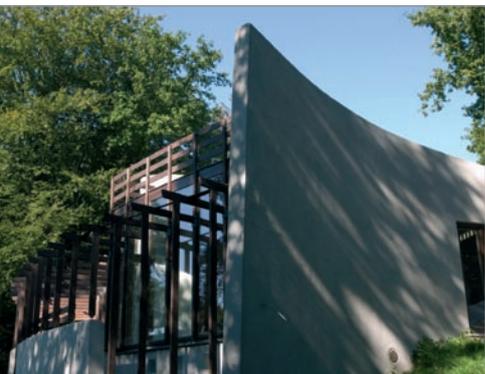


Photo : L. Brandajs
Arch. D. Carnoy

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Accord de branche visant à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique

Dans le cadre de son Accord de branche visant à la réduction des émissions de CO₂ et à l'amélioration de l'efficacité énergétique, le secteur cimentier est parvenu à améliorer ses performances par rapport aux années précédentes.

Lors de l'année 2005, un ajustement des indices avait dû être pratiqué afin de tenir compte d'événements inopinés ayant détérioré les performances du secteur.

En 2006, le secteur a amélioré son indice de réduction des émissions de CO₂ énergétique, IGES énergétique, de 11,5 % par rapport à 1999, le maintenant à un niveau toujours supérieur à celui prévu à l'horizon 2010-2012 (9,5 %).

Concernant l'efficacité énergétique, le secteur a amélioré son indice IEE de 5,5 % par rapport à 1999, soit un demi pour-cent de mieux qu'en 2005.

L'augmentation de la proportion de combustibles de substitution et le retour à la normale dans une des installations du secteur ayant subi un accident en 2005 ont contribué de manière non négligeable à l'amélioration des indices.

L'amélioration de la réactivité du clinker et la demande croissante pour des ciments plus fins ont également eu une influence sur les consommations du secteur.

La meilleure gestion des petits postes de consommation a, par ailleurs, permis de réaliser des économies substantielles.

« Emission Trading » / Réduction des GES

Début 2008, et après plus d'un an de débats, le Comité de concertation entre le Gouvernement fédéral et les Régions a déterminé comment la Belgique répondrait à la demande de la Commission européenne de réduire l'allocation de quotas aux secteurs industriels de 4.800.000 tonnes de CO₂ pour la période 2008-2012.

Pour le secteur cimentier, par rapport à la première version du plan d'allocation déposé durant l'été 2006, il s'agit d'une réduction de 8 % de la quantité de quotas alloués. Par rapport aux quotas initialement demandés par les entreprises pour leurs activités, intégrant pourtant déjà l'engagement volontaire de réduction des GES dans le cadre de l'accord de branche, la réduction est de 12 %.

En janvier 2008, la Commission européenne a publié ses nouvelles propositions de mesures en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Outre une proposition concernant la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable, la Commission a également déposé un texte de révision de la Directive Emission Trading.

Dans ce dernier, la Commission privilégie la mise aux enchères pour l'allocation des quotas de CO₂. Parmi les éléments nouveaux, on note également la fixation d'un plafond communautaire, et non plus par État membre, ainsi que l'octroi gratuit de quotas pour les secteurs intensifs en énergie soumis à une forte concurrence des secteurs industriels extra-communautaires non soumis aux mêmes contraintes environnementales (Carbon leakage). Le secteur cimentier veillera à ce que ses spécificités soient reconnues dans ce cadre.

Le secteur suit d'un œil très attentif les travaux liés à la proposition de directive relative aux efforts à accomplir par les États membres et qui concerne les réductions d'émissions dans les secteurs non couverts par l'Emission Trading. Acteur prépondérant du secteur de la construction, le secteur cimentier a en effet un rôle déterminant à jouer étant donné les propriétés qualitatives et écologiques des produits qu'il propose.

Le lecteur qui souhaiterait en connaître plus sur la réduction des gaz à effets de serre peut obtenir sur simple demande (02/645.52.11) la brochure intitulée « La contribution de l'industrie cimentière à la réduction des émissions de CO₂ ». Cette brochure, réalisée au second semestre 2007, est le fruit d'une étroite collaboration entre le Département « Ecologie industrielle » et la cellule communication de For-tea. Elle est également disponible sur le site www.febelcem.be

IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control)

La Région wallonne s'est engagée fin 2007 dans les procédures de mise en conformité des permis d'environnement des installations du secteur cimentier avec la Directive IPPC. L'étude de pertinence produite en 2006 par le secteur a permis de déterminer les conditions de cette mise en conformité obligatoire.

La Commission européenne travaille actuellement à la révision de la « BREF Ciment et Chaux »^(*) et a également publié récemment une proposition de Directive relative aux émissions industrielles. Celle-ci regroupe en un seul texte plusieurs Directives, dont la Directive IPPC, la Directive sur l'incinération des déchets (WID) et la Directive sur les grandes installations de combustion (LCP). Cette nouvelle proposition de Directive prévoit notamment l'élaboration, par l'exploitant d'une installation, d'un rapport annuel sur le respect des conditions de l'autorisation, de même que la mise en place d'un système d'inspection des installations (qui devront d'ailleurs être couvertes par un plan d'inspection).

Le secteur cimentier est en faveur d'un système qui permette de tenir compte des caractéristiques techniques, économiques et locales des installations dans le cadre de la fixation des valeurs limites d'émission. La Commission a, après hésitation, accepté de maintenir, dans la nouvelle proposition, le système de dérogation existant sous la Directive IPPC.

Le secteur cimentier s'est également opposé à la mise en œuvre d'un système d'échange de quotas d'émission de NOx et de SOx, jugeant la Directive IPPC suffisante pour remplir les objectifs et les conditions non-optimales pour le fonctionnement d'un marché d'échange (manque de quotas disponibles pour les échanges).

^(*)BREF, pour « Best REferences » dans le cadre des Meilleures Technologies Disponibles. La BREF est donc un document technique qui détermine notamment - et en fonction de procédés industriels variables - un certain nombre de valeurs indicatives visant à réduire les émissions de polluants.



Photo : diathèque FEBE

3. Economie

L'économie belge a connu une croissance de 2,7 % en 2007. Le rythme de cette croissance ne fut pas toujours égal, la progression a été plus soutenue dans la première moitié de l'année.

Pour rappel, le pays affichait une hausse de 2,9 % de sa croissance économique en 2006...

Compte tenu de l'affaiblissement de l'économie américaine et de l'augmentation considérable des prix des produits pétroliers, l'activité économique du pays a plutôt bien résisté en 2007. Le bilan est donc globalement positif, même si l'économie belge s'est montrée plus faible que l'activité économique de la « zone euro ». C'est d'ailleurs la première fois, depuis 2001, que la croissance du PIB belge est inférieure à celle de la zone euro.

Il est à noter que le PIB belge a largement été soutenu par la demande intérieure (essentiellement par les dépenses des ménages et les investissements en logement).

LE MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Le bâtiment résidentiel

L'estimation du nombre de mises en chantier se chiffre à quelque 52.000 logements pour l'année 2007. Il s'agit d'un résultat en retrait de quelque 4.000 unités par rapport à l'an passé. Le bilan s'avère néanmoins satisfaisant, puisqu'il fait jeu égal avec le haut niveau de 2005. De plus, les chiffres actuels dépassent (de quelque 5.000 logements) le nombre annuel moyen de logements commencé au cours des années précédentes.

La distinction entre appartements et maisons unifamiliales indique des évolutions différentes : le recul affecte d'avantage les appartements qui enregistrent une diminution de 10 % par rapport à 2006, alors que les maisons unifamiliales ne régressent que de 1 %.

L'évolution du marché est par contre favorable en ce qui concerne le secteur de la rénovation, qui a connu en 2007 une croissance de 5,3 % des dépenses. En terme d'investissement, la rénovation représente aujourd'hui 51 % du total dépensé dans le secteur du logement.

Le bâtiment non résidentiel

Après une période 2001-2004 de faible performance, le secteur renoue avec sa tendance d'activité normale. Celle-ci est équivalente à un volume annuel avoisinant les 40 millions de m³. En effet, quelque 37 millions de m³ ont été commencés en 2007 (comme en 2006) dont 92 % sont destinés aux secteurs de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et dans une moindre mesure aux bâtiments du secteur privé.

Les dépenses effectuées en rénovation n'ont par contre pas contredit leur tendance habituelle. Elles ont augmenté, comme au cours des années précédentes, de 2 % à fin décembre 2007.

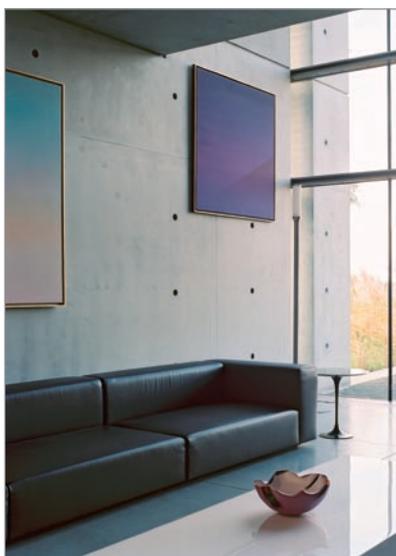


Photo : J. Van Hevel
Arch. : A-K Verdickt

Le génie civil

Les évolutions concernant les travaux de génie civil sont essentiellement cycliques. Leurs dépenses s'amplifient de façon marquée en période pré-électorale, pour accuser une forte régression l'année qui suit les élections communales. L'année 2007 n'échappe pas à cette règle et a donc vu ses dépenses en génie civil se contracter de 8 % par rapport à 2006.

Les travaux d'infrastructure accaparent près de 60 % des investissements en génie civil. Ils sont aussi les plus concernés par ce cycle électoral, subissant une régression de 14 % en regard des dépenses effectuées en 2006.

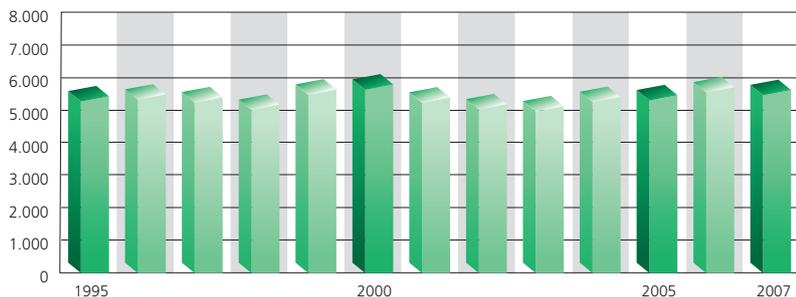
LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

(Livraisons des membres sur le marché national + les importations nettes)

La consommation de ciment gris en Belgique s'établit à 5.954.000 tonnes pour l'année 2007. Elle s'inscrit en diminution de 1,4 % par rapport au volume consommé l'année précédente qui s'élevait à 6.039.000 tonnes. Malgré cela, le niveau atteint en 2007 reste tout à fait satisfaisant. Il se situe, en effet, à 4,4 % au-dessus de la moyenne de ces cinq dernières années.

Consommation de ciment gris en Belgique.

(en milliers de tonnes)



Source : Febelcem

En Belgique, près de 577 kg de ciment ont été consommés par tête d'habitant au cours de l'année 2007. Cela représente 8 kg de moins par rapport à l'année 2006, soit une diminution de 1,4 %.

La consommation moyenne par habitant au sein de l'UE s'élève à 536 kg, soit quelque 7,5 % de moins que le volume consommé par le citoyen belge.

Chez nos voisins, le poids consommé par habitant a progressé de 2,9 % en France et de 3,3 % aux Pays-Bas, pour atteindre respectivement 401 et 353 kg en 2007. L'Allemagne, à l'instar de la Belgique, a accusé un recul par rapport à 2006. Son niveau de consommation de ciment par habitant passe ainsi de 351 à 338 kg en 2007, soit une diminution de 4 %.

LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

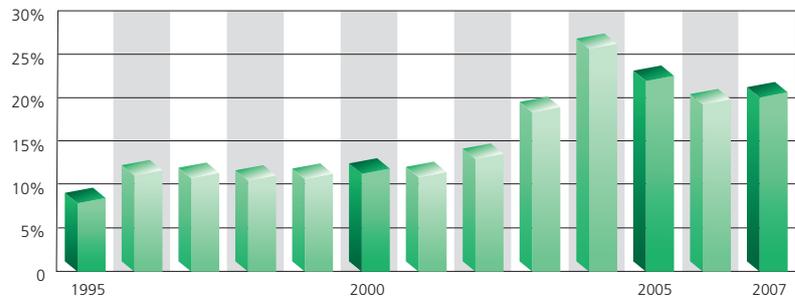
Le volume de ciment importé en 2007 atteint 1.304.000 tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 30.000 tonnes par rapport à 2006, soit 2,4 %.



Photo : A. Nullens

Les importations représentent 22 % de la masse de ciment gris consommée en Belgique (un gain de part de marché d'1 % en une année). Elles absorbent ainsi, pour la cinquième année consécutive, plus de 20 % de la consommation de ciment alors qu'elles ne dépassaient que légèrement les 10 % auparavant.

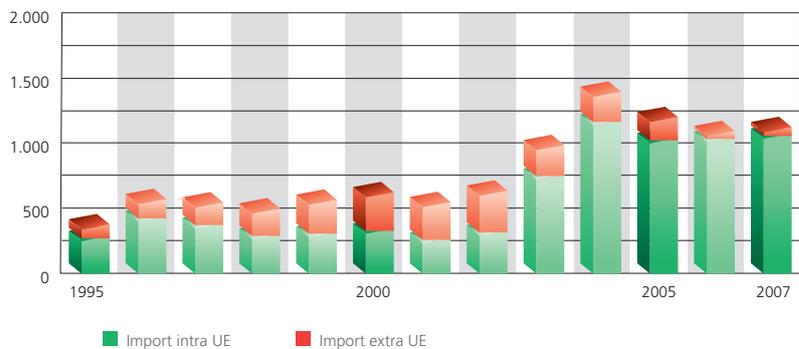
Importation de ciment gris en Belgique.



Source : BNB / Febelcem

La répartition des volumes importés selon leur provenance n'a pas évolué par rapport à 2006. Les parts relatives relevées en 2007 s'élèvent à respectivement 89 % pour des flux intra-communautaires et 11 % pour les extra-communautaires.

Parts relatives des importations dans la consommation de ciment gris en Belgique. (en milliers de tonnes)



Source : Febelcem

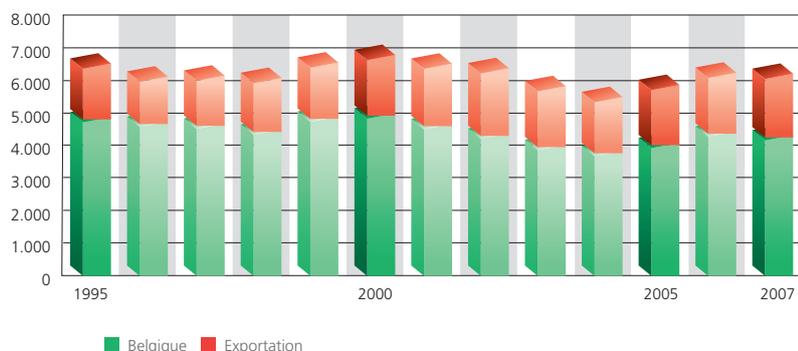
L'Allemagne a encore renforcé sa position sur le marché belge en écoulant, en direct, plus de 1.040.000 tonnes de ciment et de clinker. Ces importations allemandes sont en hausse de 20 % par rapport à 2006 et représentent aujourd'hui 57 % du total importé.

LES LIVRAISONS DES MEMBRES

Quelque 6.930.000 tonnes de ciment et de clinker ont été expédiées au cours de l'année 2007 par les sociétés membres de Febelcem. C'est à peine un demi pour-cent de moins que le tonnage total livré au cours de l'année précédente. L'industrie cimentière reste donc dans une période de haute conjoncture. En effet, même si le niveau atteint en 2007 se situe à 500.000 tonnes de moins que le record de l'année 2000, il n'en demeure pas moins supérieur de près de 4 % à la moyenne des cinq dernières années.

Composition des livraisons totales de ciment gris

(en milliers de tonnes)



Source : Febelcem

La répartition entre les livraisons destinées à la Belgique et celles destinées à l'exportation n'évolue que très peu, elle reste conforme à la répartition des cinq dernières années.

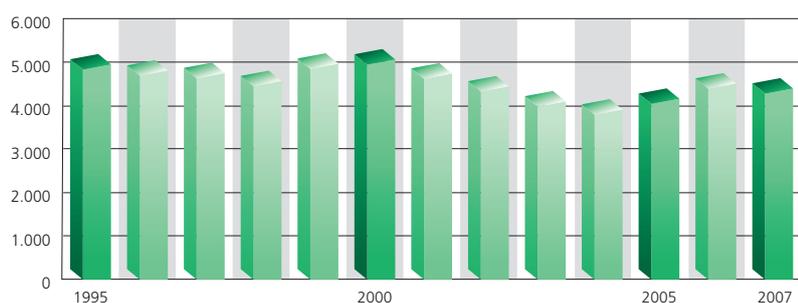
LES LIVRAISONS DES MEMBRES SUR LE MARCHÉ BELGE

Les membres de Febelcem ont livré, à fin décembre 2007, quelque 4.650.000 tonnes de ciment gris sur le marché national. Ils accusent une régression de 2,4 % en regard du volume livré fin 2006.

Les premières diminutions ont été enregistrées en juin 2007, après 25 mois de croissance positive.

Évolution des livraisons des membres en Belgique

(en milliers de tonnes)



Source : Febelcem

Si le volume total livré en 2007 se situe de 4 % au-dessus de la moyenne des cinq dernières années, il accuse toutefois une chute avoisinant les 13 % en comparaison avec l'année record 2000.

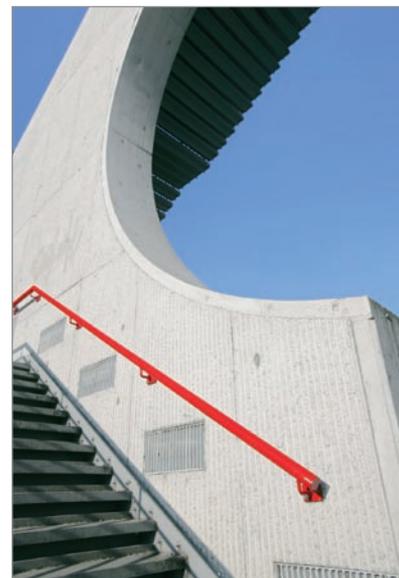
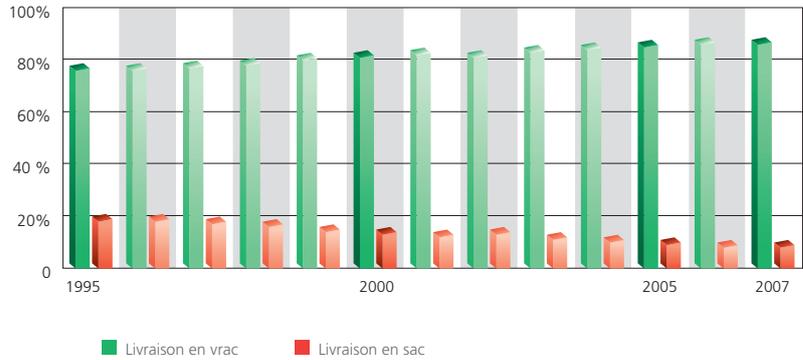


Photo : L. Brandajs

Évolution des livraisons des membres par mode de conditionnement

Comme en 2006, les livraisons intérieures en vrac ont représenté 89 % du total livré par les membres sur le marché belge, contre 11 % pour le conditionnement en sac. Il est à noter que les livraisons en vrac sont en hausse annuelle régulière.



Source : Febelcem

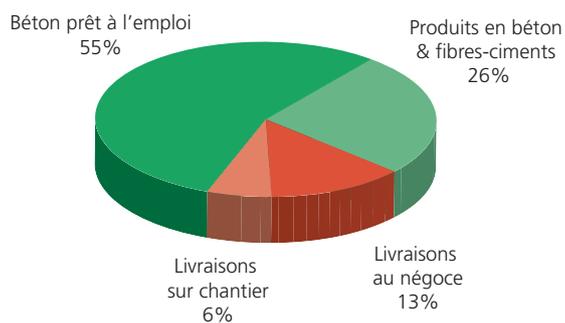
Évolution des livraisons des membres selon la catégorie d'acheteur

Pour les livraisons par catégorie d'acheteur, les résultats enregistrés soulignent un nouvel élargissement de la part relative du béton prêt à l'emploi. Effectivement, ce secteur consomme 55,3 % des livraisons des membres. Il s'agit de la part relative la plus élevée de l'histoire de ce secteur. En outre, preuve de la bonne santé du béton prêt à l'emploi, les livraisons aux centrales à béton sont en augmentation de 2,2 % (alors que les livraisons des membres en Belgique accusent globalement une baisse de 2,4 %).

Cette progression s'est effectuée au détriment des livraisons directes sur chantier qui connaissent un déclin de leur taux de pénétration sur le marché national comparable à l'augmentation de part du béton prêt à l'emploi.

Le secteur du béton préfabriqué et fibres-ciment consomme, comme en 2006, 26 % du volume livré par les membres de Febelcem. Il enregistre une baisse de 2 % du tonnage absorbé.

Enfin les livraisons au négoce se sont contractées de 3 % par rapport à 2006, pour revenir à leur volume de 2005. Leur représentativité dans les livraisons par type d'utilisateur est demeurée inchangée en comparaison avec 2006.



Source : Febelcem

PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION

Le bâtiment résidentiel

Le nombre de logements commencé devrait à nouveau se contracter en 2008, mais de manière moins sensible qu'en 2007. Comme l'an dernier, la construction d'appartements sera la plus concernée par cette baisse probable, tandis que le secteur du logement unifamilial devrait se stabiliser.

En nombre de logements commencés, l'année 2008 devrait enregistrer le début des travaux pour environ 29.000 appartements et 24.000 maisons unifamiliales.

Les éléments qui pourraient peser sur les décisions des candidats bâtisseurs concerneront la poussée de l'inflation, la détérioration du climat économique des États-Unis et son impact sur l'économie mondiale. Outre ces éléments, la mesure prise par le gouvernement fédéral d'appliquer la TVA de 21 % sur les terrains et construction neuve, en lieu et place des droits d'enregistrement, pourrait avoir une influence dissuasive dès septembre 2008.

À l'instar de l'an passé, le secteur de la rénovation bénéficiera des avantages accordés dans le cadre des aménagements d'habitat destinés à réduire les consommations d'énergie.

Le bâtiment non résidentiel

En 2008, l'augmentation des dépenses en bâtiments non résidentiels se situera aux alentours de 5 %. Il s'agit là d'un rythme de croissance conforme aux tendances habituelles et en phase avec les évolutions des années nonante.

Comme en 2007, le secteur du bâtiment industriel - en ce compris les entrepôts - constituera l'un des principaux acteurs du secteur avec une croissance annuelle supérieure à 10 %. L'activité dans la construction de bureaux progressera de l'ordre de 3 %, tandis que les bâtiments à usage commercial enregistreront une nouvelle progression de l'ordre de 4 %. Le secteur du bâtiment agricole subira, lui, une chute de quelque 9 % par rapport à 2007, pour en revenir à son niveau de 2006.

Le génie civil

Après une année de fort recul post électoral, les dépenses destinées aux travaux de génie civil s'inscriront encore en croissance légèrement négative pour 2008, avant de renouer avec une évolution annuelle positive en 2009.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Les investissements en cimenterie se sont élevés en 2007 à 43,8 millions d'euros. En comparaison avec l'année 2006, cela représente une diminution de 5%.

Ces investissements ont concerné de nombreux postes, dont les suivants : système de transfert des combustibles alternatifs, installation de traitement des gaz (effluents), filtres à manches, système de collecte d'eaux usées, remplacement d'excavatrices en carrière, remplacement de compresseurs et de sécheurs, insonorisation de divers équipements, amélioration de trémies...



Photo : L. Brandajs
Arch. : A. Moreno

4. Promotion, recherche et développement

L'année 2007 marque, pour le département «Promotion, Recherche et Développement» (PRD) de Febelcem, la finalisation des objectifs fixés dans le Business Plan 2003-2007.

De nombreux défis avaient été fixés, dont les principaux étaient :

- *La mise en place d'une plate-forme de coopération entre les différentes fédérations du secteur du béton qui a été dénommée « infobeton.be » et dont l'un des objectifs essentiels était d'ouvrir la communication du secteur vers le grand public et le candidat bâtisseur. Le succès que connaît depuis quatre ans le stand d'infobeton.be au salon BATIBOUW, la mise en ligne du site internet « www.infobeton.be » et la rédaction d'une documentation résolument innovante destinée à sensibiliser tout un chacun sur les nombreuses qualités du béton n'en sont que quelques exemples.*
- *La finalisation du Dossier Ciment, riche de 40 bulletins rédigés sur une douzaine d'années et diffusés à l'ensemble des professionnels de la construction (architectes, ingénieurs, bureaux d'études, administrations, entrepreneurs) et leur donnant une information technique pertinente sur tous les sujets de préoccupation concernant les diverses applications du béton dans la construction.*
- *Le développement d'une collaboration et d'un engagement accru du Département dans le Groupement belge du béton, par l'organisation de la Journée belge du béton qui attire annuellement plus de 750 professionnels de la construction, la publication d'un ouvrage complet consacré à « la technologie du béton », l'organisation de cours, de conférences, de journées d'études et de visites de chantiers.*

Toutes ces activités, de mêmes que celles traditionnellement remplies par le Département ont été subdivisées, dans ce Business Plan en trois parties distinctes :

- *la promotion, qui reprend les différents aspects relatifs à la diffusion, au sens large, de la connaissance sur le produit et ses applications ;*
- *la recherche, qui permet d'asseoir et d'acquérir une meilleure connaissance du produit et de ses applications ;*
- *le développement, qui reprend des domaines d'application et des actions spécifiques permettant de maintenir ou d'élargir les parts du marché et la consommation de ciment dans certains secteurs.*

Il existe des liens étroits entre les différentes facettes de ces activités, la recherche sous-tendant directement la promotion et le développement de produits nouveaux.

Pour atteindre tous ses objectifs, le département s'est toujours appuyé sur divers piliers qui sont :

- *la connaissance, l'expertise et les assistances techniques ;*
- *un réseau de contacts privilégiés dans tous les secteurs de la construction ;*
- *l'information et la communication.*

Ces piliers sont fondés sur des principes de travail qui permettent de pérenniser les actions entreprises sur le long terme à savoir :

- *qualité,*
- *crédibilité,*
- *objectivité.*

Dans cet esprit, l'année 2007 aura également été l'occasion d'une réflexion en profondeur de tout le monde industriel cimentier sur un nouveau Business Plan 2008 – 2012 qui mettra l'accent sur l'importance que jouera le béton dans **la construction et le développement durable** au sens large. Nous aurons bien sûr l'occasion de revenir sur ce thème stratégique dans les prochaines années.

Parmi les actions réalisées en 2007, seules les plus saillantes sont reprises ci-après.

Publications Febelcem

- **« Sécurité incendie et constructions en béton » (FR/NL/EN)**

Ce document, de 90 pages, riche de nombreux tableaux et illustrations constitue une synthèse fouillée du problème et visite un thème transversal qui touche tous les matériaux de la construction et donc la performance des bâtiments et la sécurité des biens et des personnes au sens large. Cet ouvrage, de même que toutes nos publications, est disponible sur simple demande.

- **Trois nouveaux bulletins sont venus compléter et clôturer le « Dossier Ciment » :**

38 : *Le béton et la gestion de l'eau*

39 : *La rénovation du Ring d'Anvers*

40 : *Le béton à hautes performances.*

Ces publications démontrent que le béton répond parfaitement aux préoccupations et aux questions actuelles et relève notamment le défi de la construction durable : de l'épuration de l'eau au niveau de la maison individuelle à la mobilité à l'échelle internationale.

Le développement de nouveaux types de béton « high tech » permet en outre de nouvelles applications.

Le 40^{ème} bulletin clôture donc la série des publications. Le premier bulletin du « Dossier Ciment » est paru fin 1994. Entre-temps, plus de 15.000 intéressés ont reçu la farde « Dossier Ciment » et de nombreux bulletins ont dû être régulièrement réimprimés. Une nouvelle série de publications, qui succédera au Dossier Ciment, a également été mise en route.

Le fichier d'adresses est régulièrement mis à jour et compte aujourd'hui plus de 7.200 intéressés, dont plus de la moitié sont des architectes.

À l'occasion de la publication du dernier bulletin, une enquête a été organisée auprès des lecteurs. 10 % environ ont retourné le questionnaire complété. Les réactions sur le contenu et la forme de la collection étaient quasi unanimement positives. Il a été demandé aux lecteurs quels sujets ils souhaitaient voir traiter dans la nouvelle série de publications.

La moitié des suggestions (51 %) concernent des thèmes « Technologie du béton », c.-à-d. matériaux, composants, exécution...

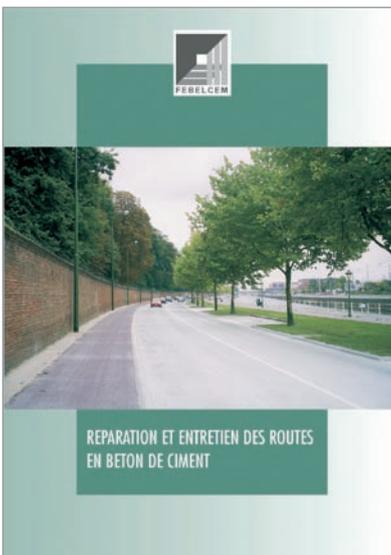
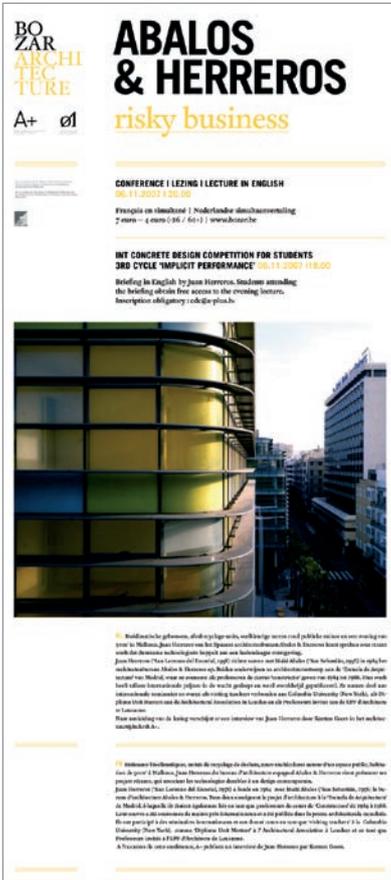
Ensuite, apparaissent deux demandes assez différentes : d'une part, les lecteurs demandent des « histoires à succès », c.-à-d. des descriptions de bâtiments et travaux



Photo : Ken Moons



Arch. : J. Eyers & Partners
Samyn & Partners



d'infrastructure remarquables en béton (17 %) ; d'autre part, ils ont besoin d'information sur le comportement du matériau dans le temps, c.-à-d. les phénomènes de vieillissement, pollution, et comment les prévenir et les restaurer (18 %).

Pour le reste, les lecteurs continuent à attendre encore et toujours des renseignements sur les nouvelles normes et prescriptions pour cahiers des charges (6 %). Enfin, des sujets tels que l'impact environnemental (6 %) et les prestations énergétiques (3 %) se retrouvent également dans cette liste.

Publications en partenariat - recherches

- Nous avons participé à la rédaction de publications au sein de différents groupes de travail. Mentionnons ici notamment la publication en septembre 2007 de la NIT 231 du CSTC sur la « réparation et protection des ouvrages en béton dans les secteurs du bâtiment et du génie civil », les annexes nationales belges aux Eurocodes de calcul béton (EN 1992-1-1 et EN 1992-1-2 feu).
- Nous participons à l'élaboration de normes et textes d'agrément techniques en collaboration avec Probéton, COPRO, Seco, BCCA, CRIC, CSTC.
- Nous suivons des groupes de recherches (CSTC, IWT, CEP LIN MET...) dédiés à la durabilité, au SCC (le béton auto plaçant), à l'utilisation du textile dans le béton, aux inhibiteurs de corrosion, à Filltech, aux bétons à ultra hautes performances, aux « concepts de famille »...

Conférences

- En collaboration avec le CIAUD (Centre d'Information de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Design) et la revue A+, Febelcem a organisé cette année une conférence au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles qui a attiré près de 700 participants. L'orateur était Juan Herreros du bureau d'architecture espagnol renommé « Abalos & Herreros ». À l'occasion de la conférence, le n° 208 de la revue d'architecture A+ a consacré un long article à la philosophie et aux projets de Juan Herreros. Celui-ci est également le « curator » de la troisième édition de l'International Concrete Design Competition. Voir plus loin.
- Febelcem poursuit la tradition d'organiser des journées de contact qui rassemblent tous les acteurs de la route et / ou du génie civil. En 2007, ces manifestations se sont tenues à Meux (Renforcement des chaussées au moyen des revêtements en béton de ciment) où plus de 250 personnes étaient présentes et à Oostende et Leuven où, au total, 280 personnes ont pris part à ces événements.
- Parallèlement, une publication intitulée : « **Réparation et entretien des routes en béton de ciment** » a été publiée en français et en néerlandais. Celle-ci a été distribuée à raison de 350 exemplaires dans chacune de ces deux langues.
- En 2007, Febelcem a organisé pour la première fois, à côté de ses journées de contact traditionnelles, un workshop « Revêtements en béton » pour spécialistes. Le but était de traiter plus en profondeur certains aspects techniques des revêtements en béton, notamment les joints, les armatures et les mouvements thermiques, et ce tant dans les dalles de béton que dans le béton armé continu. La formule des petits groupes, constitués de représentants de l'administration, de bureaux d'étude et d'entrepreneurs, a été fortement appréciée par les différents participants (28). Grâce à ce succès, cette formule sera reconduite dans les années à venir dans les trois régions du pays.

- Enfin, de nombreuses formations, conférences ou cours ont été assurés par des ingénieurs du département dans les domaines du bâtiment, de la route et du génie civil et dans celui de l'agriculture, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Projets routiers marquants

Dans le domaine des routes en béton, maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude, entrepreneurs font régulièrement appel à Febelcem comme à un centre d'expertise où des assistances techniques sont octroyées tant dans la phase de conception des projets que dans celle de l'exécution ou encore, en service après-vente, en cas de dommages ou dégâts constatés.

En 2007, le département a assuré avec l'aide de son Centre de Recherche de l'Industrie cimentière, le CRIC, pas moins de 97 assistances techniques. Parmi ces assistances techniques, 52 interventions ont été réalisées au stade de la conception des projets (études, cahier des charges...), 50 déplacements sont intervenus sur chantier, lors de la réalisation des projets et seulement douze interventions ont concerné des dégâts survenus durant la durée de vie des ouvrages. Le secteur de la route, avec 57 assistances techniques reste le domaine de prédilection de ce service. Il est toutefois constaté un accroissement des demandes dans le domaine des sols en béton polis (sols industriels) avec dix-huit interventions, les bâtiments, avec treize interventions, l'agriculture avec cinq interventions et enfin l'épuration des eaux avec quatre interventions.

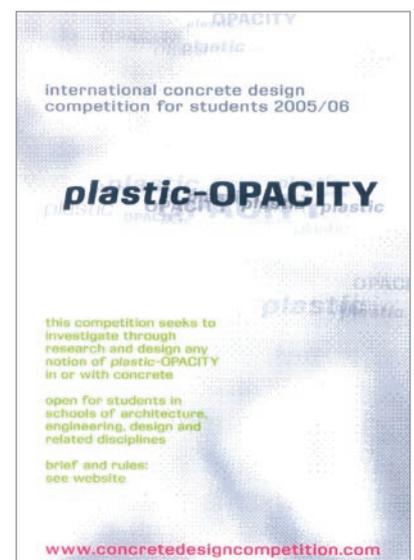
Parmi les assistances réalisées, quelques projets suscitent un intérêt particulier, à savoir :

- les aménagements urbains en béton coloré lavé (Atomium de Bruxelles, Ixelles, Hotton, Jambes, Vottem, stadspan Genk...),
- les voies de bus en dalles de béton goudonnées (Liège, Jemeppe-sur-Meuse, Genk, Hasselt...),
- la réhabilitation de la voie lente et de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute E403/A17 sur six kilomètres entre Bruges et Courtrai à Ruddervoorde,
- la rénovation sur trois kilomètres de la E34/N49 à Melsele par un béton armé continu, réalisé en deux couches avec l'utilisation de granulats de béton concassé dans la couche inférieure.

Événements

• Concours international d'architecture

En 2003, les fédérations cimentières de huit pays européens ont mis sur pied un concours international pour étudiants en architecture. En 2007 est parue la publication du deuxième cycle ayant pour titre « *plastic-OPACITY* ». Cette même année le troisième cycle, dont la coordination internationale est assurée par Febelcem, a été lancé. Y participent les industries cimentières des pays suivants : la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Turquie, l'Irlande, l'Espagne, la Suède et la Norvège. Juan Herreros du bureau d'architecture espagnol Abalos & Herreros en est le « curateur ». Il a choisi comme thème « implicit performance » avec comme sous-titre « exploring the hybrid condition ». Les étudiants ont introduit leurs projets en mai 2008. Avant de donner sa conférence dans le cadre de la collaboration avec ICASD/CIAUD et A+ (voir plus haut), Juan Herreros a exposé son point de vue sur le thème dans un briefing suivi par 200 étudiants. En 2008, les lauréats recevront un prix en espèces et auront l'occasion de participer à la « master class » qui aura lieu en août 2008 sous la direction de Juan Herreros. La publication sur le troisième cycle paraîtra en 2009.



- Les contacts avec les étudiants et professeurs en architecture dans le cadre du concours international d'architecture ont déjà été mentionnés.
- Des cours sur la partie feu des Eurocodes ont été dispensés à l'attention des fonctionnaires fédéraux.
- Soulignons encore les conférences traitant des technologies liées au béton (en relation avec l'architecture) et le salon annuel « Education » qui attira plus de 600 étudiants visiteurs.
- Nous avons organisé, en étroite collaboration avec l'équipe communication et Interel, une conférence de presse sur la première maison passive en béton en Wallonie et participé à l'élaboration du dossier béton de l'émission de la RTBF « Une brique dans le ventre » (qui a traité de la maison passive mais aussi de sols en béton poli décoratif).
- Nous participons à de nombreuses expositions et congrès nationaux (journées d'études) et internationaux dont :
 - Le Salon des Mandataires publics wallons (Marche-en-Famenne, 15 au 17 février 2007).
 - De Dag van de Openbare Ruimte (Edegem, 21 mars 2007).
 - Vakbeurs voor Technische Diensten TEDEWEST (Roeselare, 13 décembre 2007).
 - International Seminar on the use of cement in pavement rehabilitation, Guatemala City, 23-24 avril 2007.
 - AFCM Concrete Road Symposium, Kuala Lumpur, 23-24 avril 2007.
 - Le congrès du secteur du béton prêt à l'emploi ERMCO, Séville, juin 2007.
 - International Conference on Concrete Roads, Midrand, 16-17 août 2007.
 - 23^e Congrès Mondial de la Route à Paris, du 17 au 21 septembre 2007, organisé par l'Association mondiale de la Route. À cette occasion, un dîner a été organisé au Pavillon Dauphine auquel 150 personnes ont participé. Un succès mémorable pour la délégation belge !
 - International Workshop on Best Practices for Concrete Pavements, Recife, 21-23 octobre 2007, où le prix pour la meilleure communication a été attribué à Chr. Caestecker des Autorités flamandes et Luc Rens de Febelcem pour leur contribution concernant la réhabilitation de l'autoroute A10 et de la Drève de Lorraine.
 - La journée de la Route en Béton à Vienne, 21 novembre 2007.

Le Groupement Belge du Béton (GBB)

Le Groupement Belge du Béton a été créé en 1980. Il a pour but de réunir tous ceux qui sont intéressés par les applications du béton dans la construction afin de valoriser, de partager et de diffuser l'expérience et la connaissance de ce matériau sous tous ses aspects. Les membres sont issus des universités et écoles supérieures, des administrations nationales et régionales, des institutions techniques (centres de recherche, bureaux de contrôle...) et des associations professionnelles d'entrepreneurs et d'industriels.

Le Département Promotion, Recherche & Développement de Febelcem soutient activement les activités du Groupement Belge du Béton et collabore étroitement à son développement en assurant notamment son Secrétariat Général et l'organisation de toutes ses activités.

- La 26^{ème} Journée du béton a été rebaptisée « Concrete Day ». Elle avait pour thème « Concrete & Energy ». Le thème a été étudié sous trois angles différents : « production d'énergie », « durabilité écologique » et « capacité thermique ». La matinée, les conférences étaient consacrées au « béton et architecture climatique », « l'activation du noyau du béton » et « des bâtiments confortables et économes en énergie grâce à leur masse thermique ». L'après-midi, ont eu lieu des présentations sur « le béton, un matériau incontournable dans le parcours des sources d'énergie », le « parc éolien C-power au large de la côte belge » et « le rôle de l'économie d'énergie dans le futur mixage des énergies au niveau belge ». André Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial du Gouvernement wallon a clôturé le programme des conférences par un discours sur la « politique de l'énergie ». Environ 800 personnes s'étaient inscrites. La Journée du béton a déménagé au palais 1 du Heysel.

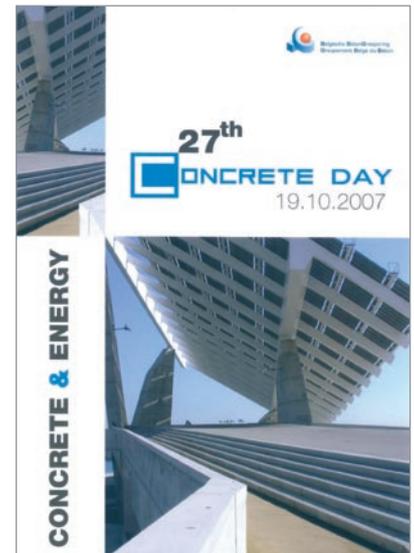
- Le GBB a organisé :

- conjointement avec la KVIV la troisième édition du « Beton forum » à Eindhoven. Plus d'une centaine de participants étaient inscrits à ce forum de l'innovation.
- en collaboration avec la KVIV une journée d'étude sur le béton apparent à Meeuwen, à laquelle ont assisté plus de 200 participants.
- en collaboration avec la KVIV et la FEBE un cours sur « la conception et l'exécution de bâtiments préfabriqués » (quatre après-midis).
- les cours de technologie du béton, organisés respectivement à Leuven en néerlandais et à Liège en français, connaissent un succès croissant. Le nombre des participants a dû être limité à 55. Sur base d'un business plan spécifique à la formation au sein du GBB, il a été décidé de s'adjoindre les services d'une personne supplémentaire pour le développement de la Formation au sens large.

- Le GBB a organisé trois voyages à Dubaï pour visiter notamment la tour la plus haute du monde : « Burj Dubaï » construite par la société Besix en partenariat avec Samsung ArabTec (avec EMAAR comme maître d'ouvrage).

- Le GBB en collaboration avec l'AIPC a organisé une visite de chantier à la station d'épuration de Sclessin. Plus de 80 participants étaient inscrits.

- En 2007, parallèlement à une communication des événements par courriel, le GBB s'est doté d'un outil de gestion d'inscription (conférences, journées d'études) et de commandes de publications en ligne (1750 livres de technologie du béton). La mise à jour du site web www.groupementbeton.be a fait l'objet d'un soin particulier.



La tour Burj Dubaï



Photo : A. Nullens



La Plate-forme béton / infobeton.be

Jusqu'en 2007 le nom « infobeton.be » était réservé à la communication que la « Plate-forme béton » organisait vers le grand public. Grâce, entre autres choses, au succès croissant du site web (qui séduit autant le grand public que les professionnels) la Plate-forme Béton a décidé d'opérer dorénavant sous le nom « infobeton.be » pour tous les groupes cibles – grand public, professionnels, autorités, etc.

Tout comme les années précédentes, l'édition 2007 du Salon Batibouw a connu un grand succès. Le stand a gagné l'Award du « meilleur accueil » dans la catégorie des stands de plus de 70 m².

Batibouw a accueilli, cette fois encore, près de 370.000 visiteurs, reproduisant ainsi le record de 2006.

À l'occasion de l'édition 2007, infobeton.be a lancé une nouvelle campagne de promotion sous le titre « Parcours sensoriel au cœur du béton » et la publication de la nouvelle brochure du même nom. Sur le stand étaient exposés des objets en béton hétéroclites qui recouraient également à l'expérience sensorielle (douche et lavabo en béton, un banc et un escalier design en béton, un mur en béton translucide, une œuvre d'art en béton sérigraphié...).

5. Communication

Satisfaire les partenaires toujours plus nombreux de la filière béton, améliorer sans cesse l'image du produit et défendre un processus industriel fiable et respectueux de l'environnement, voilà quelles furent les missions principales de l'équipe communication de Febelcem en 2007.

Toute entreprise qui communique aujourd'hui se doit d'avoir des outils informatiques présents et dynamiques. Internet est incontournable, et les secteurs liés au ciment et au béton en sont très conscients.

Pour rappel, la cellule communication créa, en 2006, le site www.infobeton.be. Ce site - soutenu par les partenaires d'infobéton.be - connu très vite une belle audience, franchissant après quelques semaines seulement la barre des deux mille visiteurs par mois. 2007 devait être l'année de la confirmation... Elle le fut sans conteste ! Le travail n'a pas manqué, mais les résultats sont à la hauteur des espérances. Ainsi, avec une moyenne de 10.000 visiteurs par mois, le bon en avant est remarquable. Il faut dire que de nombreuses rubriques furent créées (« béton et lumière », « toitures vertes », « Eric Coeman »...), qu'un concours inter-actif fut mis en ligne à l'occasion de Batibouw et qu'une toute nouvelle newsletter électronique - apparue en début d'année 2008 - dynamisera encore les visites sur ce site qui offre une vision très design et innovante des produits en béton.

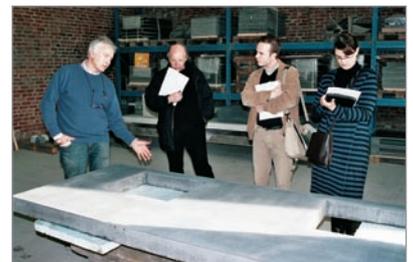
Le site de Febelcem est, lui aussi, un outil en constant développement. Cette année 2007 fut même un « grand cru » en matière d'innovation. La grille de mise en page a été entièrement recréée, les visuels ont été renouvelés, la navigation a été repensée pour faciliter la lecture du site... Sans compter les mises à jour régulières qui proposent à nos visiteurs des informations et des outils pédagogiques toujours plus nombreux. Voilà qui explique sans doute les performances sans cesse croissantes de ce site www.febelcem.be. L'année 2007 aura ainsi vu le nombre de visiteurs dépasser la moyenne de 10.000 par mois (contre 4.000 en 2005 et 6.000 en 2006). Un très beau score pour un site qui ne vise pas le grand public...

Une présence accrue dans la presse

Qu'il s'agisse de défendre le processus industriel ou de promouvoir une image innovante, chaleureuse, moderne du matériau béton, la cellule communication multiplie les opportunités de présence dans la presse (conférences de presse, aide à la rédaction d'articles ou de dossiers de presse, annonces presse lors de la publication de documents...). Soutenue dans ce travail par la société Interel, Febelcem organise également quatre opérations de communication par an sous la bannière de infobeton.be. En 2007, ces coups médiatiques ont attiré toute la presse du pays pour découvrir :

- le stand Batibouw et sa toute nouvelle brochure "parcours sensoriel",
- la première maison passive en béton construite à Tenneville,
- l'artiste Claudine Ropsy, qui crée des œuvres picturales à base de ciment,
- l'artisan Eric Coeman, spécialiste du mobilier en béton « sur mesure ».

Ce travail de longue haleine a certainement porté ses fruits, puisque ce sont plus d'une centaine d'articles qui auront été publiés dans la presse nationale en un an !



Conférence de presse chez Eric Coeman

Corollaire immédiat de cette accélération médiatique : le besoin de photographies nouvelles s'est fait ressentir. Des reportages originaux ont donc été réalisés, illustrant particulièrement les utilisations du béton dans le cadre des maisons unifamiliales contemporaines (une maison à Gistel par l'architecte A-K Verdictt, une maison à Liège par l'architecte B. Albert) mais aussi de projets plus étonnants comme les pistes de skateboard à Courtrai (le « Skatebowl »). Certaines de ces images illustrent d'ailleurs le présent rapport annuel...

Des outils d'information toujours plus nombreux

L'année 2007 fut également marquée par une contribution importante de la cellule communication avec les partenaires de FedieX. C'est ainsi, par exemple, que l'industrie extractive lui confia la publication de son rapport annuel. Présentant les réalités économiques, sociales, techniques et statistiques du secteur des carrières, ce rapport (paru en mars 2007) fut présenté lors d'une conférence de presse qui lui offrit toute la visibilité souhaitée.

Fruit de la collaboration entre le département Écologie industrielle et la cellule communication de Febelcem, une nouvelle brochure visant à défendre le processus cimentier fut également éditée. Intitulée « La contribution de l'industrie cimentière à la réduction des émissions de CO₂ », ce dépliant de 12 pages démontre à un public non averti que l'industrie cimentière belge propose des solutions fiables et durables en matière d'Écologie industrielle.

Pour évoquer les produits plus classiques, le département communication réalisa encore divers imprimés (invitations aux journées d'information et brochures techniques de Febelcem, fiches info pour Batibouw, programmes pour le GBEE...) et de très nombreux textes : discours, communiqués, articles de presse, dossiers techniques, etc.

Un partenariat très suivi

Enfin, la cellule communication fut très active en matière de collaboration avec ses partenaires professionnels. Elle a réalisé, notamment, quatorze bulletins d'information « Quadraria » pour FORTEA, développé le nouveau logo du PMC, réalisé les cartes de vœux du CRIC, soutenu les travaux de Cobaty, aidé ponctuellement l'UEPG et plus généralement, est intervenue à de nombreux titres (conseils, rédaction, production, développement du site internet...) pour le Groupement belge du Béton et infobeton.be. Tout ceci sans oublier les contacts étroits qui unissent l'équipe communication de Febelcem à ses collègues de l'Union Wallonne des Entreprises, de la FEB, de la Confédération Construction, de CEMBUREAU et du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière.



6. Le paysage social en 2007

1. Nouveaux régimes de prépension conventionnelle, en exécution du Contrat de solidarité entre générations, de l'Accord Inter-Professionnel (AIP) et des Conventions collectives de travail 2007-2008.

L'AIP 2007-2008 a décidé, pour la durée de l'accord, la prolongation des régimes de prépension particuliers (20 années de travail de nuit et prépension à mi-temps).

La notion de "métier lourd" y est également fixée, en précisant les dérogations à l'âge normal de la prépension selon les critères de « Carrière longue effectivement prestée » et « Équipes alternatives et travail de nuit », ainsi que selon deux critères génériques : les personnes moins valides et les problèmes physiques graves.

Les discussions ont été menées au sein du groupe des dix interlocuteurs sociaux fédéraux. Les positions patronales sont discutées en Commission des questions sociales de la FEB et suivies par la fédération.

Prépension à 56 ans (33 ans de carrière et 20 ans de nuit)

Pour la période 2007-2008, l'âge d'accès à la prépension est ramené à 56 ans pour autant que l'ouvrier puisse prouver, au moment de la fin de son contrat de travail, 33 ans de carrière professionnelle comme travailleur salarié dont 20 ans dans un régime de travail en équipes comportant des prestations de nuit.

Prépension à mi-temps

Le régime de prépension à mi-temps est prolongé pour la période 2007-2008 en faveur des travailleurs âgés de 55 ans et plus pouvant justifier de 25 ans de carrière professionnelle comme salarié.

Prépension à 56 ans et carrière longue (40 ans effectivement prestés)

Pour la période 2007-2008, l'âge d'accès à la prépension est ramené à 56 ans pour les travailleurs pouvant justifier, à la fin de leur contrat de travail, d'une carrière professionnelle comportant au moins 40 années de prestations effectives comme travailleur salarié.

Travailleurs moins valides et travailleurs ayant des problèmes physiques graves

En réponse à la problématique de l'accès à la prépension pour cette catégorie de travailleurs (âgés de 58 ans avec 35 ans de passé professionnel), le CNT a conclu, le 20 décembre 2007, la CCT n° 91 fixant les conditions d'octroi d'une indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés moins valides ou ayant des problèmes physiques graves, en cas de licenciement (applicable pour les hommes uniquement à partir de 2010 et pour les femmes, à partir de 2012).

2. Développement social durable : recherche et innovation - emploi de qualité et compétences professionnelles

Placé sous le signe du développement d'une économie innovatrice et concurrentielle en faveur d'un emploi de qualité, l'AIP 2007-2008 prône le renforcement compétitif de l'économie via l'investissement dans la formation, la recherche et l'innovation. L'ensemble des groupes cimentiers a dû renforcer ses programmes de formation pour permettre aux salariés d'acquérir de nouvelles compétences, absorbant ainsi l'effet de réduction de l'emploi par les gains de productivité et de compétitivité dans une perspective innovante. En effet, une culture d'innovation ne dépend pas seulement du niveau des dépenses en matière de R&D mais aussi de la



Photo : J. Van Hevel



Photo : J. Van Hevel

formation des travailleurs, de l'organisation du travail, de la politique des ressources humaines, de l'implication et du soutien de tous les travailleurs.

Si le volume d'emplois a connu un recul depuis plusieurs années dans le secteur cimentier, en revanche, le niveau de qualification s'est accru sous l'influence de l'évolution des process (plus complexes d'un point de vue technologique et davantage réglementés) et de par l'amélioration croissante des produits.

Le problème énergétique lié au système européen d'allocation et d'échange ETS, à gérer par le secteur cimentier, est son impact sur le prix de l'électricité. Selon une évaluation de Cembureau, cet impact serait passé de 14 % des coûts de production du ciment européen à plus de 25 % en 2006. Afin de compenser ce surcoût d'électricité, le secteur cimentier a mis en œuvre plusieurs mesures, notamment en produisant en interne l'énergie nécessaire, ce qui implique de nouvelles compétences. De même, la valorisation commerciale de nouvelles technologies cimentières (liants réduisant drastiquement les émissions de CO₂) devra s'accompagner de programmes de formation pour les managers et les travailleurs des groupes cimentiers.

3. Formation professionnelle permanente et Lauréats du travail

En exécution de l'AIP 2007-2008, les entreprises du sous-secteur se sont engagées par CCT à consentir un effort pour la formation à concurrence de 1,9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS pour cette même période.

Par formation, sont prises en considération aussi bien les formations formelles que celles plus informelles (formation à la fonction, accompagnement personnalisé, parrainage, coaching nécessaire, par exemple, à l'implémentation de la nouvelle organisation du travail ou encore d'un système de gestion pour une maintenance moderne assistée par ordinateur, etc.).

Les cimentiers soutiennent leurs efforts dans une politique dynamique de formation par une information et un dialogue sur les plans de formations dont le suivi est effectué en Conseil d'entreprise et au niveau sectoriel.

Lauréats du travail

Dans une optique similaire, la mise à l'honneur et la promotion des connaissances professionnelles, de l'attention portée à la qualité du travail, de l'investissement professionnel au travail et d'autres mérites professionnels constituent le dessein principal de l'octroi des insignes d'honneur du travail, décernés environ tous les dix ans dans le secteur par l'Institut royal des Élités du Travail de Belgique – Albert I^{er}.

Les administrateurs de Febelcem et Fediex ont confié le suivi de la procédure pour la désignation des Lauréats du travail à FORTEA, structure commune pour le secteur « Industrie cimentière » ainsi que pour le secteur « Industrie de la production de chaux, calcaires, dolomies et produits connexes – Industrie des carrières ».

En 2007, la procédure a démarré par la constitution du Comité national organisateur, poursuivie par la réunion d'installation de ce Comité. Une campagne d'information a été engagée pour faire connaître l'initiative.

Les travaux de sélection se clôtureront en juin 2008 avec, ensuite, mise à la signature du Roi pour publication de l'arrêté de nomination.

En février 2009, la remise des insignes devrait se dérouler lors d'une séance d'hommage.

4. Santé, Protection, Sécurité et Prévention au travail

Santé et protection des travailleurs, ainsi que sécurité et prévention au travail, demeurent pour les entreprises cimentières des préoccupations essentielles au quotidien. Elles se déclinent en un management comprenant procédures, outils et plans d'action renforcés dans les CPPT.

Les sociétés cimentières ont renouvelé par CCT leur engagement d'être un acteur proactif dans le cadre du développement durable. À cette fin, la valorisation des combustibles et matières de substitution doit se dérouler de manière fiable, tant au niveau de la santé des travailleurs et du voisinage que de la qualité du ciment et que de l'impact sur l'environnement.

Silice cristalline alvéolaire

Même si l'exposition à la silice cristalline respirable est minime dans l'activité du secteur, les groupes cimentiers européens ont négocié et signé en 2006 avec les syndicats un accord de dialogue social européen (ESDA).

Cet accord s'articule, dans son fondement, autour des axes suivants :

- réalisation des risques et suivi systématique des travailleurs ;
- application d'un protocole de surveillance médicale, le cas échéant ;
- utilisation des meilleures pratiques afin de prévenir et de minimiser les risques d'exposition ;
- rapports remis tous les deux ans aux niveaux national et sectoriel, en vue de suivre les progrès réalisés ;
- formations régulières sur les enjeux sanitaires en général et sur la prévention et la réduction des risques d'exposition à la silice cristalline respirable en particulier.

Afin de garantir une mise en œuvre complète de cet accord, Febelcem et Fediex, assistées par des fédérations d'autres secteurs concernés, ont organisé un colloque dont le principal objectif était de sensibiliser et d'informer les entreprises, de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des obligations, des spécificités et des conséquences de cette mise en pratique, mais aussi de présenter des outils d'analyse.

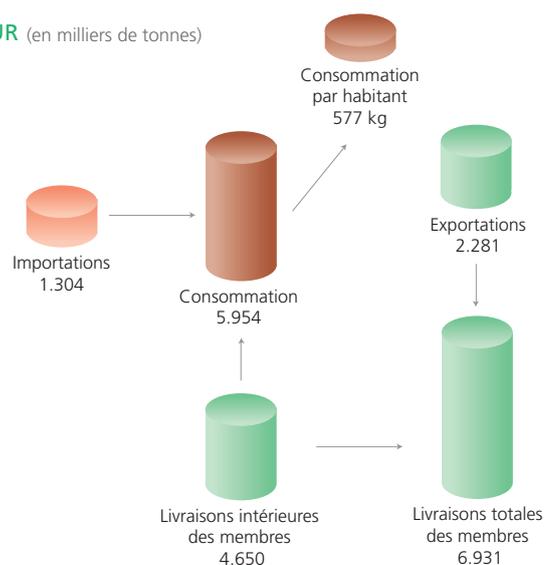
Sollicités par Febelcem et Fediex, le Centre Terre et Pierre et le CRIC (Centre de Recherche de l'Industrie cimentière) se sont associés afin de pouvoir répondre aux demandes de mesures d'empoussièrement et d'analyse des échantillons.

Par ailleurs, Febelcem a collationné les mesures effectuées pour le premier rapport silice cristalline NEPSI établi dans le respect du délai imparti.

En outre, grâce à l'intervention commune de Febelcem et Fediex, ainsi que des autres fédérations belges concernées, la valeur limite à l'exposition à la silice cristalline alvéolaire a été maintenue à 0,1 mg/m³.

7. Annexe statistique

SCHÉMA DU SECTEUR (en milliers de tonnes)



LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2006	4.051	58,2	2.914	41,8	6.965
2007	4.039	58,3	2.891	41,7	6.930

Source : Febelcem

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés (moyenne mensuelle)	Nombre d'ouvriers (moyenne mensuelle)	Nombre total d'heures prestées
1995	680	1.139	1.768.312
2000	777	1.086	2.676.617
2005	545	744	2.270.593
2006	496	626	1.787.902
2007	484	612	1.686.837

Source : 1990-2007 : INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM
depuis 1999 : nombre d'heures ouvriers + employés / personnel siège imputé par outil (ciment, granulat ...)

INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions (x 1.000 €)	Total investissements
1995	40.932	6.689	47.621
2000	56.812	8.346	65.158
2005	25.927	4.923	30.851
2006	40.971	5.293	46.264
2007	33.880	9.895	43.775

Source : 1980-1993 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements
1994-2007 : Febelcem

CHIFFRE D'AFFAIRES

Années	1995	2000	2005	2006	2007
en millions d'euros	515,8	555,0	465,3	512,1	486,2

Source : 1990 - 2007 : INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)

Années	1995	2000	2005	2006	2007
Destination					
Pays-Bas	47,6	42,4	35,1	35,4	
France	40,8	46,9	44,0	49,0	
Allemagne	5,9	4,4	8,1	8,5	
G.D. Luxembourg	0,6	1,0	0,9	1,0	
Royaume-Uni	1,7	0,8	0,7	0,9	
Autres UE	0,0	0,3	4,7	0,0	
TOTAL U.E.	96,6	95,8	93,5	94,8	95,3
HORS U.E.	3,4	4,2	6,5	5,2	4,7
Europe extra U.E.	0,0	1,4	0,1	0,0	0,3
Afrique	2,1	1,8	5,1	4,5	3,9
Amérique	0,5	0,4	0,4	0,1	0,0
Asie	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0
Océanie	0,8	0,5	0,6	0,3	0,5
TOTAL (1.000 t)	2.039	2.189	2.174	2.200	2.281

Source : Febelcem

CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)

Années	1995	2000	2005	2006	2007
Pays					
Belgique	5.762	6.125	5.795	6.039	5.954
Pays-Bas	5.300	6.250	5.376	5.585	5.780
France	19.822	20.633	22.515	23.852	24.700
Allemagne	38.486	35.683	27.043	28.920	27.763
Autriche	4.987	4.495	5.324	5.583	5.900
G.D. Luxembourg	511	534	538	572	669
Danemark	1.185	1.562	1.647	1.800	1.855
Espagne	25.460	38.439	51.510	55.881	56.081
Finlande	1.089	1.704	1.712	1.890	2.045
Royaume-Uni	12.740	13.360	13.711	13.833	13.944
TOTAL U.E. des 27	216.221	221.147	239.052	255.176	260.618

Source : Cembureau

LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1,000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau (%)	Fer (%)	Camion (%)	Sac (%)	Vrac (%)
1995	5.205	3	0	97	21	79
2000	5.321	3	0	97	16	84
2005	4.413	5	0	95	12	88
2006	4.765	5	0	95	11	89
2007	4.650	5	0	95	11	89

Par catégorie et classe

Années	Total (x 1,000 t)	Ciment Portland			Total	Ciment métallurgique			Total		
		Classe de résistance				Classe de résistance			Classe de résistance		
		32,5 (%)	42,5 (%)	52,5		32,5 (%)	42,5 (%)	52,5	32,5 (%)	42,5 (%)	52,5
1995	5,205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
2000	5,321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4,413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2006	4,765	15	7	30	52	12	35	47	28	42	30
2007	4,650	15	7	31	53	14	33	47	29	40	31

Livraisons aux industries transformatrices

Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1995	5.205	1.384	26,6	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2006	4.765	1.241	26,05	2.517	52,8	398	8,4	609	12,8
2007	4.650	1.216	26,15	2.573	55,3	271	5,8	590	12,7

Source : Febelcem